

L'international

En école d'ingénieurs

Au cours de la formation pour devenir ingénieur dans une école française, au moins un stage à l'international s'impose. C'est un critère d'accréditation de la formation par la CTI. L'occasion d'enrichir sa culture linguistique, développer son expérience et son réseau professionnel !

En formation initiale

Les cursus d'écoles d'ingénieurs doivent comprendre des expériences à l'étranger obligatoire, pour un total d'une **durée minimum d'un semestre**.

Avec Erasmus

Pendant 2 mois ou jusqu'à 1 ans, il sera possible d'étudier dans une université européenne en lien avec la spécialité suivie en France.

Pour la même période, un stage dans une entreprise de l'UE est aussi prévue dans le programme.

Stage à l'étranger

L'élève doit trouver une entreprise à l'étranger et signer une convention entre l'entreprise et son établissement d'origine afin de poser un cadre juridique au stage.

Trouver un stage : toutes les infos sur **CRIJINFO**

Sous statut apprenti

Un stage **d'au moins deux mois** est obligatoire pour les apprentis.

La loi prévoit une rupture du contrat d'apprentissage le temps de la mobilité.

Doubles diplômes

Les élèves se voient remettre deux diplômes distincts : le diplôme de l'école d'ingénieurs française, validant les résultats obtenus à l'étranger, et le diplôme de l'établissement partenaire.

Diplômes conjoints

L'école co-construit complètement un cursus avec son ou ses partenaires étrangers.



Aides à la mobilité :

- **Erasmus+** donne une aide comprise entre de 200€ et 750€. Un complément de 250 € si l'élève remplit certains critères, comme :
 - être en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD)
 - être boursier sur critères sociaux échelon 6 ou 7
- Les étudiants boursiers du Crous peuvent percevoir près de 400€ / mois d'aides grâce à l'Aide à la Mobilité International (**AMI**).
- Des aides de la région d'origine sont parfois mises à disposition. Ces infos sont consultables au Centre Régional d'Information Jeunesse de sa région [CRIJINFO](#)
- Les apprentis peuvent bénéficier des **OPCO** de l'entreprise d'origine.

Voir <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/les-autres-bourses-et-aides-pour-etudier-l-etranger-190>

Le Volontariat International V.I.E/V.I.A

Devenir Volontaire International, c'est partir à l'étranger en toute pour travailler 6 à 24 mois en entreprise ou en administration française. Quel que soit votre parcours, si vous avez de 18 à 28 ans, que vous êtes français ou issu de l'EEE, à vous le V.I.E/V.I.A !

Ce n'est pas du bénévolat, vous êtes rémunéré à hauteur de 760,57 €/mois depuis le 1er juillet 2023.

Au pair

Le séjour au pair est un voyage culturel et linguistique, dont l'objectif est l'apprentissage d'une langue et la découverte d'une culture. En échange d'un travail au sein d'une famille, comme s'occuper des enfants, vous serez accueilli, logé, nourri une petite gratification mensuelle vous sera accordée, son montant étant fixé par l'Etat dans lequel vous vous rendez.

Le PVT

Le Programme Vacances-Travail (PVT) ou Working Holiday Visa (WHV) donne l'opportunité aux jeunes de partir pendant 1 à 2 ans à l'étranger pour faire une découverte culturelle et touristique tout en étant autorisés à travailler pour financer le séjour.

Autres infos

- [Service civique à l'étranger](#),
- Missions humanitaires,
- WWOFING: offres d'emploi mondiales dans les fermes bio.
- En situation de handicap : voir le référent handicap de l'école
- Plus d'infos générale : [ici](#)